



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assiette

Question écrite n° 1521

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des salariés, par ailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, qui ne peuvent prétendre au bénéfice de l'abattement de 30 % à l'instar des seuls bénéficiaires d'une pension d'invalidité. Il souhaiterait connaître ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1521

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4436

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)